

## **Compte-rendu conseil municipal SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020 à 19 H 00**

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Pentrez, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

**Date de convocation** : 02 décembre 2020

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Monique BESCOU, Marie-Thérèse NEDELEC, Baptiste DANION (à partir de 19h20), Jean-Claude KERHASCOËT, Ewan GUILLOU, Hervé GUILLOU.

**Excusé** : M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à G.MOLAC)

**Absent** : M. Emmanuel CAPITAINE

**Secrétaire de séance** : M. Marc BALAYER

### **Ordre du jour** :

34- CCPCP : restitution d'une compétence facultative

35- CCPCP : transferts de résultats « eau potable »

36 à 39 : Tarifs 2021

40- Budget principal : décision modificative n° 1

41- Maintenance radar pédagogique et journaux électroniques d'information/abonnement application mobile

42- Prime Covid-19

43- Formation des élus

44- Arbre de Noël communal 2020

Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner

Compte-rendu des décisions du maire/Compte-rendu urbanisme

Questions diverses

Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19, la réunion du conseil municipal a lieu exceptionnellement à la salle communale à Pentrez.

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour (Délibération n° 45 : admissions en non-valeur de créances irrécouvrables).

### **34 : CCPCP : PROCÉDURE DE RESTITUTION D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE**

À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de la CCPCP suite à la restitution de la compétence facultative suivante « *« Maîtrise d'ouvrage pour des travaux de sécurisation de falaises présentant pour les populations un risque à très court terme, dans les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain et sous réserve de l'éligibilité à un cofinancement par l'Etat au titre de la prévention des risques naturels* ». En l'espèce, cette compétence concerne les travaux de sécurisation des falaises de la commune de Port-Launay.

### **35 : TRANSFERTS DES RÉSULTATS « EAU POTABLE » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY**

Considérant les résultats de clôture du budget « eau potable » au 31/12/2019 suivants :

- Résultat de fonctionnement : -38 421,06 €
- Résultat d'investissement : 105 350,04 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les montants transférés à la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay arrêtés à :

- Transfert en fonctionnement (mandat au 678) : sans objet €
- Transfert en investissement (mandat au 1068) : 41 160.13 €

**Compte-rendu conseil municipal  
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020 à 19 H 00**

**36 à 39 : TARIFS COMMUNAUX 2021 :**

A l'unanimité, le conseil municipal arrête les tarifs 2021 suivants applicables au 01/01/2021 :

<b>Photocopie A4 Noir &amp; Blanc</b>			0,18 €
<b>Abonnement Bibliothèque</b>			Gratuit
<b>Cimetière :</b> 2/3 budget commune + 1/3 CCAS	concessions	2m2/15 ans	150 €
	columbarium	4 places/15 ans	350 €
	cave-urnes	4 places/15 ans	350 €

	ASSOCIATIONS COMMUNALES		CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE
<b>SALLE PENTREZ</b>	gratuit	<i>WE du vendredi 15h au lundi 9h</i>	270 €
		<i>journée HORS WE de 9H à 17H</i>	185 €
		<i>1/2 journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h</i>	100 €
		<i>Chauffage : forfait 1 journée</i>	55 €
		<i>Chauffage : forfait 1/2 journée</i>	30 €
	500 €	<i>caution</i>	500 €
<b>SALLE DU BOURG Parking mairie</b>	gratuit	<i>location/jour</i>	20 €
		<i>caution</i>	200 €
<b>SALLE ASSOCIATIVE Place de l'Ecole</b>	gratuit	<i>soirée</i>	
		<i>chauffage</i>	
<b>BARNUM</b>	gratuit	<i>location</i>	70 €/48h
	500 €	<i>caution</i>	500 €
<b>MOBILIER</b>	gratuit	<i>Tables (à l'unité)</i>	2 €/U/jour
		<i>Lot de 4 chaises</i>	2 €/U/jour
		<i>Bancs (à l'unité)</i>	2 €/U/jour
		<i>caution</i>	500 €

<b>cantine</b>	enfants	2,65 €
	adultes	6,60 €
<b>garderie</b>	matin	0,65 €
	soir	1,70 €
	majoration après 19h (par famille)	10,30 € par 1/2h supplémentaire

<b>Marché (y compris camions-pizzas, food-trucks...</b>	forfait	40 €/an/emplacement	
	forfait	10 €/jour/emplacement	
<b>Terrasses</b>		3€/m2/an	

À l'unanimité, le conseil municipal renonce à faire payer l'occupation du domaine public en 2020 en raison de la crise sanitaire survenue cette année.

**Compte-rendu conseil municipal**  
**SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020 à 19 H 00**

En réponse à J-Claude Kerhascoët, Mme la Maire précise que chaque année un inventaire du matériel de la remorque prêté aux associations est fait sur une journée sauf cette année en raison du Covid.

**40 : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

À l'unanimité, le conseil municipal apporte les modifications budgétaires suivantes :

<b>Fonctionnement</b>				
Objet	Dépenses		Recettes	
	diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
D-60622 : carburants	-1 000 €			
D-60623 : alimentation	-3 500 €			
D-6231 : annonces & insertions	-600 €			
D-6232 : fêtes et cérémonies	-2 000 €			
D-6237 : publications	-2 000 €			
D-6247 : transports collectifs	-1 000 €			
D-6411 : charges de personnel	-4 150 €			
D-651 : redevances pour concessions, logiciels		+ 2 800 €		
D-6541 : créances admises en non-valeur		+ 25 100		
D-6531 : indemnités élus		+ 3 800 €		
D-678 : autres charges exceptionnelles		+ 32 600 €		
D-6811 : dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+ 7 100 €		
R-7815 : reprise sur provisions pour risques & charges				+ 57 150 €
<b>Total</b>	<b>- 14 250 €</b>	<b>+ 71 400 €</b>		<b>+ 57 150 €</b>

<b>Investissement</b>				
Objet	Dépenses		Recettes	
	diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
D-20421 : subventions d'équipement: biens mobiliers, matériel & études		+ 7 100 €		
D-21578 : matériel et outillage de voirie		+ 5 400 €		
D-2158 : autres installations, matériel et outillage technique		+ 653 €		
D-2184 : mobilier	-7 583 €			
D-2188 : autres immobilisations corporelles		+ 1 530 €		
D-2313 : immobilisations en cours : constructions	-41 160,13 €			
D-1068 : excédents de fonctionnement capitalisés		+ 41 160,13 €		
R-280421 : amortissement biens mobiliers, matériel & études				+ 7 100 €
<b>Total</b>	<b>- 48 743,13 €</b>	<b>+ 55 843 ,13 €</b>		<b>+ 7 100 €</b>

## **Compte-rendu conseil municipal SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020 à 19 H 00**

**Arrivée de M. Baptiste DANION**

### **41 : CONTRAT DE SERVICE RADAR, PANNEAUX D'INFORMATION ET ABONNEMENT MY CITY POCKET**

Afin de garantir le bon fonctionnement du radar pédagogique et des 2 journaux électroniques, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure des contrats de service avec la société ElanCité, fournisseur de ce matériel.

- ✓ **Radar pédagogique**: Le coût annuel est de 199 € HT/an/par radar.
- ✓ **Journaux électroniques** : le coût du contrat de service (maintenance/remise à neuf + assistances diverses + formation) est le suivant :
  - Décembre 2021 : contrat de service : 271,31 € HT/journal
  - Décembre 2022 : contrat de service : 329,00 € HT/journal
  - Décembre 2023 : contrat de service : 329,00 € HT/journal
  - Décembre 2024 : contrat de service : 57,69 € HT/journal

Le prix de l'abonnement de liaison GPRS à rajouter pour chaque appareil s'élève à 150 € HT/an/appareil.

- ✓ **Abonnement My City Pocket** :

Afin de compléter le dispositif d'information des citoyens, le conseil municipal accepte l'application mobile permettant d'avoir les informations communales sur son téléphone. Cette application est l'équivalent digital du journal électronique et les informations peuvent être diffusées sur les deux formats en même temps. L'abonnement de 99 € HT/an est reconduit tacitement à la fin de la 1<sup>ère</sup> année au tarif de cette dernière.

### **42 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19**

Afin de valoriser un surcroît de travail significatif des agents particulièrement mobilisés en présentiel pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de Covid 19, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer la prime exceptionnelle aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public exerçant leurs fonctions dans les services suivants : secrétariat de la mairie, agence postale, services techniques, services scolaires.

Cette prime exceptionnelle est instaurée au regard des sujétions suivantes : Contact avec le public/Durée de la mobilisation/Nécessité d'intervention (hygiène et salubrité publiques)/Exposition au risque sanitaire (ménage dans les salles de classe, locaux administratifs et postaux). Le montant maximum attribué est fixé à 600 € versé en une seule fois en 2020. La présente délibération prend effet à compter du 01 décembre 2020.

### **43 : Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à **2 %** du montant des indemnités des élus.

### **44 : ARBRE DE NOËL COMMUNAL 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'organisation d'un arbre de Noël communal pour :

- tous les enfants âgés de moins de 3 ans domiciliés à Saint-Nic,
- tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire et domiciliés à Saint-Nic,
- tous les enfants domiciliés hors de la commune mais scolarisés à Saint-Nic ainsi que leurs jeunes frères et sœurs.
- tous les enfants des enseignants de l'école de St-Nic et du personnel communal qui sont scolarisés en maternelle et en primaire.

En raison de la situation sanitaire due au Covid-19, le spectacle de fin d'année n'aura pas lieu. Seul un cadeau d'une valeur de 10 € sera offert à chaque enfant.

**Compte-rendu conseil municipal**  
**SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020 à 19 H 00**

**DB2020-45 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Sur proposition du trésorier de Châteaulin, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur des créances irrécouvrables relatives à des infractions pour travaux illicites et infractions aux dispositions du POS en 2010 et 2011 pour un montant de 52 425 € (25 050 € en 2020 et 27 375 € en 2021).

**COMPTE RENDU URBANISME**

- Permis de construire :  
LE GALL Yannick : 13, rue du Leuré - AC 166 : Extension d'une maison individuelle au pignon sud. La structure sera en ossature bois ; l'habillage sera en bardage bois couleur naturelle ; la toiture sera en membrane étanchéité : accord le 13/10/2020.
- Déclarations préalables de travaux :  
COURBERAND Yves : 17, rue Dahut - AC 66 : Pose de bardage pignon ouest en lames « cédral » blanches et habillage des cheminées en ardoise : Sans opposition le 17/11/2020
- DPU/DIA  
Maison et terrain : 6, Kervengard : 23/11/2020  
Garage : Résidence Les Océanes : 02/12/2020

**QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Tour de France 2021 :  
En réponse à M. Hervé Guillou au sujet des travaux sur la voirie, Mme la Maire informe les élus qu'ils participeront au comité de pilotage et à la visite des organisateurs. Discussion autour du circuit (passage sur Plomodiern et Ploëven), de la sécurisation des lieux : les informations seront transmises aux élus au fur et à mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Vu pour accord,  
La Maire,  
Annie KERHASCOËT

**AFFICHÉ le 14/12/2020**